

Options Stratégiques pour l'Avenir des Opérations de Paix Africaines 2015–2025

Rapport de Séminaire

Cedric de Coning, Linnéa Gelot et John Karlsrud



Éditeur: Institut Norvégien des Affaires Internationales
Copyright: © Institut Norvégien des Affaires Internationales 2015
ISSN: 1894-650X

Any views expressed in this publication are those of the author. They should not be interpreted as reflecting the views of the Norwegian Institute of International Affairs. The text may not be printed in part or in full without the permission of the authors.

Adresse de visite: C.J. Hambros plass 2d
Adresse: P.O. Box 8159 Dep.
NO-0033 Oslo, Norway
Internet: www.nupi.no
Email: info@nupi.no
Fax: [+ 47] 22 99 40 50
Tel: [+ 47] 22 99 40 00

Options Stratégiques pour l'Avenir des Opérations de Paix Africaines 2015-2025

Rapport de Séminaire

Cedric de Coning, Linnéa Gelot et John Karlsrud

Publié par Institut Norvégien des Affaires Internationales

Table

Résumé	4
Les Opérations de Paix Africaines	4
Les Partenariats des Opérations de Paix de l'UA	5
Les dimensions civile et de police des opérations de paix	7
1. Les opérations de paix africaines: tendances et scénarios futurs ?	8
2. Le contexte: le paysage actuel de la sécurité en Afrique	10
a. Les opérations de paix de l'UA.....	11
b. L'opérationnalisation de la FAA, de la CDR et l'harmonisation avec la CARIC	14
3. Les partenariats des opérations de paix de l'UA	15
a. Le principe de subsidiarité et la relation entre l'ONU, l'UA et les CER/MR	17
b. L'appui aux missions	19
4. Les dimensions civile et de police des opérations de paix	21
5. Conclusions et recommandations	22
A propos des auteurs	25
Appendice	26

Résumé

Les Opérations de Paix Africaines

La complexité grandissante des environnements sécuritaires impose un haut niveau d'exigences vis-à-vis des opérations de paix africaines et complique les efforts de long terme pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Les expériences de l'Union africaine (UA) et des sous-régions au cours de la dernière décennie montrent qu'un *modèle africain des opérations de paix* a émergé, qui est en contradiction avec les scénarios et les hypothèses multidimensionnelles de mission qui sous-tendaient originellement le cadre de la Force africaine en attente (FAA). Le modèle suppose que :

- L'UA a utilisé ses opérations de paix pour contenir des conflits violents et aider à stabiliser la situation sécuritaire dans les pays concernés. Simultanément, l'UA a déployé ses envoyés spéciaux et ses bons offices pour chercher des solutions politiques.
- Les opérations de paix africaines opèrent toujours aux côtés d'une présence sous-régionale, des Nations Unies (ONU) et de l'Union européenne (UE). Cela pose des défis en termes de chevauchement, de doublons et de rivalité, mais procure également à l'UA, aux sous-régions, à l'UE et à l'ONU des occasions de collaborer, de coordonner leurs rôles et de conclure des accords sur la répartition des charges.
- Les opérations de paix africaines sont financées et soutenues par l'UA, les pays africains contributeurs de troupes et de forces de police, et dans le cas de la mission de lutte contre le virus Ébola (ASEOWA) également par des dons du secteur privé africain. Certaines sous-régions, comme la CEDEAO ont été en mesure de soutenir leurs propres missions grâce à un prélèvement communautaire, et des efforts sont également en cours au niveau continental pour chercher des sources alternatives de financement. Toutefois, pour le moment, les opérations de paix de l'UA dépendent du financement et du soutien des organisations et des partenaires internationaux. Cette dimension financière a un impact sur la capacité de l'UA à prendre indépendamment des décisions concernant la taille, la portée et la durée de ses missions.
- En conséquence, les opérations de paix africaines sont principalement des missions de courte durée remises aux missions de l'ONU après qu'une stabilité minimale ait été restaurée. Cela signifie que, dès le commencement, les questions de planification, d'analyse et de préparation conjointes de transmission de la mission sont centrales.
- L'expérience de l'UA au Burundi, en République centrafricaine, au Mali et en Somalie indique que les seuls pays prêts à fournir des

troupes aux missions où des opérations de combat de haute intensité sont susceptibles d'avoir lieu, sont ceux qui ont un intérêt stratégique à assurer la stabilité du pays ou de la région en question. Bien que souvent nécessaire, cela peut aussi avoir des conséquences négatives sur la façon dont la mission est perçue par certaines parties de la population hôte. L'UA devrait donc anticiper, surveiller, et être prête à entretenir de façon proactive le consentement, la légitimité et la crédibilité stratégiques accordés à la mission par la population hôte.

Le Document-cadre de la FAA datant de 2003 prévoyait six scénarios de déploiement, mais ceux-ci ont rarement correspondu aux modèles de déploiement réels de l'UA. Il est donc nécessaire d'adapter le cadre de la FAA pour l'aligner sur les expériences réelles des missions de l'UA. La FAA devant atteindre sa pleine capacité opérationnelle en 2015, un **examen stratégique** des opérations de paix africaines serait bénéfique à l'UA, afin que l'organisation puisse se préparer pour la prochaine décennie, sur la base d'une vision stratégique commune pour les opérations de la FAA. Cette vision devrait être pertinente dans le contexte actuel et dans un futur proche, et ajustée par rapport aux objectifs stratégiques de l'*Agenda 2063 de l'UA*. Un tel panel de l'UA devrait traiter de certaines questions clés:

- La FAA doit-elle rester le cadre de référence central pour les opérations de paix africaines ?
- Quels ajustements sont nécessaires pour que la FAA reste pertinente face à l'évolution des tendances de conflit et afin d'améliorer l'efficacité des opérations de paix de l'UA ?
- Comment harmoniser le concept de Capacité de déploiement rapide (CRD) de la FAA et le concept de Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) ?
- Quels sont les scénarios de mission les plus probables qui nécessiteront le déploiement de la FAA au cours de la prochaine décennie ? Et sur cette base, quelles capacités spécialisées et de niche l'UA et les régions doivent-elles développer ou améliorer ?

Les Partenariats des Opérations de Paix de l'UA

Des conversations et discussions plus régulières entre les **partenaires stratégiques**, l'UA et les CER/MR devraient permettre d'identifier leurs normes, objectifs et besoins communs à moyen et long terme. Il est également nécessaire de renforcer la coordination interdépartementale et l'adoption d'objectifs communs pour éviter le cloisonnement et les doublons. Pour améliorer les relations au quotidien, minimiser les points de désaccord subsistants, et permettre des transitions et des passages de relai avec plus de continuité, des analyses de conflits devraient être menées conjointement et le plus tôt possible, afin de

s'entendre sur les causes profondes, les facteurs déclenchants et d'élaborer, de préférence, des stratégies de prévention et de médiation conjointes. Les sous-régions, grâce à leur connaissance approfondie des contextes régionaux et locaux, pourraient constituer une plateforme permettant aux partenaires d'effectuer ces analyses.

Le **principe de subsidiarité** nécessitera d'autres discussions et clarifications, notamment entre l'UA et les CER/MR. Les opérations de paix africaines qui impliquent un recours à la force exigent des mandats du Conseil de sécurité de l'ONU sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La pratique et l'expérience indiquent que le déploiement d'opérations de paix africaines requière également l'autorisation du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Si une CER/MR est mobilisée pour entreprendre une telle opération, une autorisation supplémentaire par les propres instruments juridiques de la CER/MR peut être nécessaire. Pour d'autres types de missions qui ne requièrent pas d'autorisation légale pour utiliser la force, l'organisme le plus proche du problème (la CER/MR concernée) est supposé avoir la responsabilité de réagir le premier. Tous les acteurs répondant au conflit devraient se coordonner étroitement et communiquer aussi régulièrement que possible, afin d'apporter une réponse fondée sur la base d'une évaluation des avantages comparatifs, des capacités déployées et des ressources disponibles, ainsi que sur l'efficacité et la légitimité.

L'**appui à la mission** est essentiel au succès des opérations de paix africaines ; pourtant jusqu'à maintenant, l'investissement dans la planification et la gestion des missions a été insuffisant, et le pilier de l'appui a été particulièrement négligé. L'expérience à ce jour montre que des modèles *ad hoc* flexibles sont développés en réponse à des contextes spécifiques. Au sein de l'UA, il n'y a guère eu de motivation à élaborer des modèles d'appui adéquats, en raison d'une dépendance excessive à l'assistance extérieure dans ce domaine. Il est probable que cette approche *ad hoc* se poursuive, mais des efforts conjoints devraient permettre d'améliorer la planification et la mise en œuvre des solutions d'appui, en prenant en compte la nature particulière des opérations de paix africaines de haute intensité. Bien que les modèles qui seront développés pour les futures missions dépendent fortement de la volonté politique des partenaires, l'UA et l'ONU peuvent identifier ce qui a fonctionné et ce qui peut être à améliorer.

- Un dialogue structuré devrait être initié entre l'UA, l'ONU, les CER/MR et les partenaires stratégiques pour développer des modèles d'appui aux missions qui soient cohérents avec le type de missions de stabilisation de haute intensité, devenus caractéristiques du modèle africain des opérations de paix.
- Il est urgent d'établir un système d'appui international plus prévisible pour les opérations régionales.

- Pour une plus grande capacité d'appui aux missions de paix africaines, l'UA devrait envisager de créer une branche dédiée à cet effet, au sein de sa Division des opérations de soutien à la paix.
- L'UA devrait chercher comment elle peut coopérer avec l'ONU pour le développement de bases, d'outils, de systèmes, de stocks et d'accords de sous-traitance stratégiques.
- L'UA et l'ONU devraient, entre autres, examiner les options sur la façon dont l'UA peut accéder aux ressources des bases logistiques régionales des Nations Unies à Brindisi et Entebbe.
- Il est nécessaire de normaliser et d'harmoniser davantage les contributions des PCT et des PCP aux opérations de paix africaines, afin d'améliorer l'interopérabilité et de faciliter l'appui aux missions.

Les dimensions civile et de police des opérations de paix

Le rôle des civils dans la planification de la mission au sein de la Division des opérations de soutien à la paix de l'UA devrait être renforcé, et les capacités civiles de planification devraient être développées aux différents niveaux des opérations de paix africaines. Ces planificateurs doivent garder à l'esprit la nature distincte des rôles civils dans les opérations de paix africaines ; par exemple, les particularités des fonctions de la police dans les contextes de stabilisation. L'UA devrait continuer à développer son cadre doctrinal et fournir des lignes directrices reconnues sur les concepts clés, tels que la protection des civils, les questions de genre, l'aide humanitaire, et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Dans ce cadre doctrinal, il sera important de renforcer les aspects civils et de police, et l'État de droit. Enfin, il est essentiel d'identifier les aptitudes civiles fondamentalement nécessaires dans les situations de haute intensité, et les capacités qui pourraient avoir le plus d'impact. Les responsables politiques et des droits de l'homme sont évidemment importants, mais les responsables des questions de genre, de déontologie et de discipline peuvent également aider la mission à atteindre ses objectifs, tout en réduisant aussi les risques de réactions violentes et autres conséquences indésirables.

- Renforcer les capacités civiles de planification au sein de la Division des opérations de soutien à la paix de l'UA, mais aussi aux différents niveaux des opérations de paix africaines.
- Identifier les défis particuliers de la police dans les contextes de stabilisation africains et s'assurer qu'ils transparaissent dans la doctrine, la planification et la conduite des tâches de la police.
- Donner la priorité à la formation, l'affectation et le recrutement du personnel adéquat pour les fonctions civiles dans les opérations de paix africaines.

1. Les opérations de paix africaines: tendances et scénarios futurs ?¹

Les opérations de paix africaines se sont considérablement développées au cours de la dernière décennie, depuis la première mission déployée par l'Union africaine au Burundi. L'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER)/Mécanismes régionaux (MR) ont déployé plus de dix opérations de paix au Burundi, en République centrafricaine (RCA), aux Comores, au Darfour, au Mali et en Somalie. L'UA a fait preuve de persévérance et de force face à des défis considérables en Somalie. Les nouvelles missions au Mali et en RCA ont été organisées au pied levé et dans des circonstances difficiles. Au cours de l'année 2013, un total d'environ 40 000 personnels en uniforme et civils ont été mandatés pour servir dans les opérations de paix de l'UA (environ 71 000, si l'on compte également l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour).² Les acteurs régionaux africains se sont, à travers ces développements, montrés indispensables en tant qu'acteurs-clefs et partenaires de premier plan dans les efforts internationaux visant à renforcer la paix et la sécurité en Afrique.

Parallèlement, d'importants cadres et capacités institutionnels ont été développés. Les fondements de la Force africaine en attente (FAA) ont été posés il y a dix ans. La situation a grandement changé depuis, et nombreuses sont les réalisations qui ont permis le développement de la FAA. Ces réalisations comprennent une série de documents stratégiques communs, un programme de formation annuel continental, l'amélioration des niveaux de formation nationaux, et la création de forces en attente pouvant être utilisées collectivement, bien que celles-ci ne disposent, pour le moment, que d'une capacité opérationnelle initiale, principalement pour des raisons logistiques et institutionnelles. La compréhension du rôle des composantes policière et civile dans les opérations de paix africaines évolue. L'UA a continué à affiner ses doctrines et ses lignes directrices, par exemple pour la protection des civils, le maintien de l'ordre et les questions de genre, pour être en mesure de répondre aux opérations de haute intensité désormais répandues en Afrique. Des progrès sensibles ont également été accomplis en vue de développer le concept de Capacité de déploiement

¹ Ce rapport est le fruit du séminaire *The Future of African Peace Operations: Strategic Options 2015–2025*, organisé conjointement par le Nordic Africa Institute et le Training for Peace Programme à Cape Town, 17–18 décembre 2015. Le rapport est basé sur les travaux du séminaire. Un document d'information a permis d'introduire chacune des sessions du séminaire, et le rapport et les documents d'information constitueront la base d'un ouvrage sur le même sujet. L'annexe 1 fournit le programme et la liste des participants du séminaire.

² Voir Walter Lotze (2013) 'Strengthening African Peace Support Operations', disponible sur <http://bit.ly/RzPSOn> (accessible le 12 mai 2014) et les statistiques du projet *Providing Peacekeepers* disponibles sur <http://www.providingforpeacekeeping.org/>.

rapide (CDR). Suite à cela, des efforts concertés seront nécessaires pour que la FAA atteigne sa pleine capacité opérationnelle, tel que prévu pour 2015. Cependant, l'objectif de pleine capacité opérationnelle ne doit pas amoindrir les capacités existantes, comme en témoignent les déploiements de l'UA et des CER/MR en Somalie, au Mali et en RCA.

Sachant que la FAA doit atteindre sa pleine capacité opérationnelle en 2015, la question est de savoir comment la FAA sera utilisée à l'avenir, et plus généralement, quelle direction prendront la FAA et les opérations de paix africaines ? Le groupe d'experts indépendants nommés par le Président de la Commission de l'Union africaine en 2013 pour examiner les progrès accomplis par la FAA vers sa pleine capacité opérationnelle d'ici 2015 a estimé que le cadre législatif de la FAA existant devait être revu et aligné sur les réalités des opérations de paix africaines. Cela permettra d'établir une nouvelle vision stratégique pour les opérations de paix africaines et la FAA, afin de façonner l'avenir de la FAA au-delà de 2015.

Préparer la période post-2015 implique également de développer durablement les partenariats entre les acteurs africains et les Nations Unies, l'Union européenne (UE) et les autres acteurs concernés. Les nouvelles formes de coopération créées pour chacune des missions ces dix dernières années comportent de nombreuses collaborations *ad hoc* méritant d'être institutionnalisées plus avant. Les partenaires sont également en plein changement. L'UE a mis en place le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) afin de coordonner sa politique étrangère, y compris son engagement dans les opérations de paix. À l'ONU, le Secrétaire général Ban Ki-moon a nommé un Groupe indépendant de haut niveau pour mener une étude stratégique des opérations de paix des Nations Unies. De plus, l'ONU procédera en 2015 à un examen de son architecture de la consolidation de la paix et prévoit d'établir de nouveaux objectifs pour le développement mondial, faisant suite à l'expiration des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les négociations sur le changement climatique tiendront une place importante dans l'agenda mondial avec la Conférence de Paris sur le climat. En 2015, plusieurs processus politiques mondiaux mettront en évidence les défis du monde contemporain auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix. Le moment est donc tout indiqué pour s'interroger sur l'avenir des opérations de paix africaines et les meilleurs moyens pour les pays africains d'accompagner «l'Essor Africain», en continuant à développer des institutions sécuritaires efficaces et légitimes.

Les partenariats avec les acteurs des opérations de paix africaines sont considérés comme essentiels par les responsables politiques et les institutions concernées. L'usage croissant du terme « partenariat stratégique » traduit la volonté d'affirmer, de part et d'autre, une vision commune des objectifs politiques à long terme, entre les institutions

africaines et non-africaines, et de régulariser ou d'institutionnaliser des mécanismes d'appui à ces objectifs.

Sur la base des discussions menées lors du séminaire *The Future of African Peace Operations*, ce rapport identifie les tendances communes, les développements en cours et les exigences de sécurité contemporaines dans le domaine des opérations de paix africaines, proposant ainsi des recommandations stratégiques afin d'orienter les développements à venir au cours la prochaine décennie.

2. Le contexte: le paysage actuel de la sécurité en Afrique

Les futures opérations de paix africaines doivent refléter une compréhension de l'évolution du contexte sécuritaire en Afrique. Les opérations de paix africaines, en collaboration avec différents partenaires internationaux, répondent à un environnement changeant et de haute intensité. Il est aujourd'hui largement reconnu que les principes traditionnels des missions multidimensionnelles de maintien de la paix de l'ONU sont dépassés au regard des défis auxquels sont confrontées les opérations de paix africaines sur le terrain. Ces principes ont façonné la doctrine de la Force africaine en attente mais devront être ajustés pour refléter les réalités actuelles.

Les défis de sécurité hybride et asymétrique, l'extrémisme religieux et les réseaux criminels transnationaux se recoupent dans plusieurs pays, posant ainsi de nouveaux défis au maintien de la paix. Désignés par le néologisme «glocalité», les liens entre extrémisme, trafic, contrebande et réseaux d'élites amplifient les difficultés des opérations de paix africaines et compliquent les efforts de long terme pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.³ Grâce à des efforts intensifs, la piraterie dans la Corne d'Afrique a diminué, mais elle s'accroît dans d'autres régions. Les groupes armés et les réseaux terroristes djihadistes ont modifié leur mode opératoire ; dans certaines régions, la collusion entre militants et criminels, acteurs économiques et structures étatiques créé des défis supplémentaires. Cependant, bien que l'extrémisme religieux et le terrorisme constituent des facteurs importants, leur accorder trop d'importance risquerait de masquer et de «sécuriser» des défis politiques ou socio-économiques plus profonds.

Les conflits locaux complexifiés par leurs dimensions régionales et transnationales constituent une menace à la protection des populations

³ Compte tenu des défis rencontrés par l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a tenu sa première réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, consacrée à la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Communiqué de la 45e réunion, le 2 septembre 2014 à Nairobi. Voir aussi <http://www.foi.se/Documents/Eriksson%20et%20al%20%28red.%29.%20Illicit%20Flows%20and%20African%20Security.%202014.pdf>.

civiles et exigent des réponses précises de la part des institutions africaines. Comme on le voit en Afrique de l'Ouest, des pandémies telles que le virus Ebola posent des défis immenses dans des zones où l'Etat est fragile ou la pauvreté généralisée. Cet exemple rappelle qu'une intervention rapide peut aussi être nécessaire en cas d'instabilité ou de pandémies, et pas seulement dans les cas extrêmes des crimes de masse. Dans le même temps, les menaces conventionnelles à la sécurité continueront d'exister parallèlement à la fragmentation des acteurs et à des facteurs de conflits imprévisibles.

À la suite de ces développements, l'UA et les CER/MR ont dû faire face à des environnements sécuritaires de plus en plus complexes au cours de la dernière décennie. Cela a-t-il permis l'émergence d'un modèle africain des opérations de paix ? Et si tel est le cas, comment pourrions-nous définir ce modèle africain des opérations de paix ?

a. Les opérations de paix de l'UA

La première caractéristique d'un modèle des opérations de paix de l'UA tient au fait que l'UA entreprend essentiellement des opérations de stabilisation. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se caractérisent traditionnellement par la surveillance des accords de cessez-le-feu et l'appui à la mise en œuvre des accords de paix. Une opération de l'ONU est habituellement déployée après qu'un accord de paix ait été signé. Même si l'ONU a aussi déployé des opérations de protection des civils dans des contextes où aucun accord de paix n'était en place, ces missions ont été considérées comme des exceptions à la règle. En revanche, toutes les opérations de l'UA à ce jour ont été déployées au milieu de conflits en cours et visaient à enrayer le conflit et à stabiliser la situation sécuritaire.

Les missions de l'UA se sont fortement différenciées de la pratique et des principes directeurs du maintien de la paix des Nations Unies que sont le consentement, l'impartialité et le non-usage de la force. Le maintien de la paix des Nations Unies doit être transparent et éviter la confrontation, afin de maintenir le consentement, la confiance et l'engagement des parties dans l'accord de paix ou le cessez-le-feu. Par conséquent, les Casques bleus des Nations Unies viennent de pays qui ne sont pas liés au conflit, et n'entreprennent pas d'opérations furtives ou secrètes. Ils opèrent en blanc et bleu, de sorte qu'ils puissent être considérés comme transparents et visibles, et montrer qu'ils ne sont pas des combattants, et donc pas parties au conflit.

En revanche, les opérations de stabilisation de l'UA sont «offensives» lorsqu'une paix fragile doit être imposée en supprimant la capacité des agresseurs à utiliser la force à des fins politiques. Cela signifie que les pays contributeurs de troupes (PCT) de l'UA peuvent avoir à agir offensivement, par exemple grâce au renseignement, à des opérations sous camouflage, et donc opèrent en vert. Souvent, les seuls pays prêts à fournir des troupes pour ces missions sont ceux qui ont un

intérêt stratégique à assurer une stabilité, dont dépendent généralement l'ordre et la stabilité de toute une (sous-)région. Ainsi, l'expérience réelle des opérations de stabilisation de l'UA a, à de nombreux niveaux, évolué différemment du modèle de maintien de la paix des Nations Unies sur lequel la FAA avait été en grande partie façonnée.

La seconde caractéristique d'un modèle des opérations de paix de l'UA réside dans le fait que ces missions sont principalement de courte durée avant de passer le relai aux missions de l'ONU, dès qu'une stabilité minimale a pu être restaurée. Toutes ces opérations de paix africaines ont été, par la suite, prises en charge par les opérations de paix de l'ONU dans un délai de six à dix-huit mois, sauf pour le cas de l'AMISOM, l'opération de l'UA en Somalie.

L'AMISOM est une exception, étant donné que l'UA a dû faire face à une campagne de contre-insurrection intense et soutenue pour déloger al-Shabaab. Malgré des gains considérables, les conditions ne sont toujours pas réunies pour qu'une mission de l'ONU prenne le relais. Par exception et en reconnaissance de l'importance internationale et mondiale du travail mené par l'UA, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé l'utilisation de ses contributions pour soutenir la mission de l'UA.

La troisième caractéristique est que ces missions ont été financées et soutenues par des PCT africains et des pays contributeurs de forces de police (PCP), ainsi que par des partenaires internationaux. Cette dimension financière a constitué un facteur important dans la détermination de la taille, de la portée et de la durée des missions. Les missions de l'UA ont dû faire avec moins de personnel et moins de ressources que les missions de l'ONU sur les mêmes théâtres d'opérations. Par exemple, au Darfour la mission des Nations Unies qui a suivi la MUAS comptait environ trois fois plus de personnel et un budget quatre fois plus important. La même tendance peut être observée dans les transitions au Mali et en RCA.

Comme ces missions sont financées et soutenues par la communauté internationale, l'UA et les CER/MR ne peuvent pas prendre de décisions de façon indépendante sur le mandat, la taille et la durée de ces missions. D'autres moyens de financement de l'UA sont actuellement sérieusement envisagés. Une équipe d'experts dirigée par le Président Obasanjo a proposé différentes alternatives pour que l'UA puisse lever ses propres financements. Par exemple, une taxe de 10 dollars sur les billets d'avion pour l'Afrique et de 2 dollars sur l'hébergement en hôtel permettrait d'obtenir plus de 700 millions de dollars par an.⁴ Ces mesures n'ont pas été adoptées, mais elles

⁴ Rapport d'étape du Groupe de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine, 15 juillet 2014, SC7749, Union africaine, disponible sur:

démontrent qu'il n'est pas impossible pour l'UA de lever au moins une partie de ses propres fonds. L'augmentation constante des budgets de défense de nombreux Etats membres africains, avec une hausse de 65% en moyenne au cours de la dernière décennie,⁵ indique également une capacité croissante à financer et à soutenir les opérations de paix africaines. Si cela devait se produire, l'éventail d'options de l'UA s'élargirait alors probablement bien davantage. Cependant, à court terme l'UA semble limitée au modèle des opérations de stabilisation.

Le modèle africain qui a émergé au cours de la dernière décennie est donc un modèle de missions de stabilisation, à durée relativement courte, entreprises aux côtés de missions des Nations Unies et d'autres missions politiques, humanitaires et de développement, avant d'être reprises par des missions de l'ONU. Ces missions sont financées et soutenues par la communauté internationale, ce qui limite considérablement la capacité de l'UA ou des CER/MR à déterminer indépendamment leur mandat, leur portée, leur taille et leur durée.

L'UA n'a pas fait le choix stratégique de concentrer ses efforts sur des missions de stabilisation. En réalité, l'organisation a fini par assumer cette tâche en raison d'un ensemble de facteurs contradictoires, dont la convergence a créé les conditions dans lesquelles le modèle des opérations de paix africaines est devenu celui d'opérations de stabilisation. Les principaux facteurs d'influence ont été le caractère violent des conflits auxquels l'UA était confrontée; le modèle de maintien de la paix des Nations Unies, qui empêche l'ONU de déployer des opérations de paix tant qu'un accord de paix ou un cessez-le-feu n'a pas été conclu ; et les modèles de soutien disponibles pour le financement des opérations de l'UA. Pour cette raison, l'UA doit définir et développer un concept clair recouvrant le terme de «stabilisation».⁶ En interne, cela permettra de mieux définir la stratégie et la doctrine et aidera à planifier les rôles à venir.

Si l'expérience réelle de l'UA au cours de la dernière décennie a tellement différé de ce qui était envisagé dans le cadre de la FAA, n'est-il pas temps d'ajuster le modèle de la FAA afin que les capacités en cours de développement puissent mieux correspondre aux types de

<http://ccpau.org/wp-content/uploads/2014/03/obasanjo-panel-progress-report-assembly-au-18-xix-2012-e.pdf>

⁵ Perlo-Freeman, Sam et Carina Solmirano (2014) *SIPRI Fact Sheet 2014: Trends in World Military Expenditure, 2013*. Stockholm: Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (SIPRI), p. 4. Voir aussi *The Economist* (2014) 'Uppin' arms', 24 novembre 2014. Disponible sur: <http://www.economist.com/blogs/graphicdetail/2014/11/daily-chart-13>. Accessible le 19 janvier 2015.

⁶ Le terme «stabilisation» a été sujet à controverse. Voir Jan Bachmann (2014), 'Policing Africa: The US Military and visions of crafting 'good order'', *Security Dialogue* 45 (2): 119–136.

missions que l'UA est susceptible d'entreprendre ?⁷ Quelles capacités, en termes de spécialisation et de créneaux spécifiques, l'UA et les CER/MR devront-elles développer ou améliorer, pour s'assurer de leur préparation aux types d'opérations qu'ils seront probablement appelés à entreprendre au cours de la prochaine décennie ? Comment l'UA peut-elle trouver le juste équilibre entre les capacités nécessaires (y compris la mobilité, la collecte d'informations, les unités de police constituées et spécialisées, la protection des troupes, les fonctions politiques) et les contraintes de ressources ?

b. L'opérationnalisation de la FAA, de la CDR et l'harmonisation avec la CARIC

La Force africaine en attente et sa Capacité de déploiement rapide (CDR) devraient être pleinement opérationnelles d'ici décembre 2015. Des efforts sont en cours pour atteindre la pleine capacité opérationnelle grâce aux cycles d'exercices AMANI et à la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route FAA-Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC). Cette dernière a atteint sa capacité opérationnelle initiale en décembre 2014. Malgré la décision de l'Assemblée de l'UA en 2014 d'assurer l'harmonisation de la FAA et de la CARIC, les deux processus semblent avoir été menés en parallèle ou, au mieux, au travers de tentatives sélectives d'harmonisation des deux mécanismes.

Certains ont critiqué la CARIC pour détourner l'attention de l'objectif d'opérationnalisation de la FAA ; d'autres voient la CARIC comme un moyen d'apporter un nouveau souffle à la FAA. Une fois opérationnelle en 2015, la FAA verra sa légitimité renforcée, et continuera de constituer le principal cadre des opérations de paix africaines. À l'avenir, les concepts de la CDR et de la CARIC devront être d'harmonisés et la FAA ajustée, pour être plus précise et plus efficace. Même si la FAA n'est pas déployée en tant que telle, elle continuera de constituer une aide significative pour les futures opérations, en tant que dépositaire de la doctrine, des normes et des lignes directrices de formation, apportant une compréhension commune d'une approche expressément africaine des opérations de paix.

S'appuyer sur l'expérience des opérations africaines de soutien à la paix menées à ce jour devrait permettre une réflexion plus approfondie sur les différents scénarios les plus probables pour le déploiement des opérations de paix africaines. Les expériences de ces opérations devraient également influencer sur le développement futur de la FAA. De plus, la légitimité des interventions est un point crucial, et qui nécessite des réponses collectives à l'échelle du continent. Les capacités réelles déployées à ce jour témoignent de la contribution et de l'engagement de l'Afrique, au-delà même des ambitions avancées par le concept

⁷ Voir, par exemple, Cedric de Coning (2014) 'Enhancing the Efficiency of the African Standby Force: The Case for a Shift To a Just-in-Time Rapid Response Model?', *Conflict Trends* 2/2014, ACCORD, disponible sur <http://bit.ly/1nz8wT6>.

de la FAA. Les brigades en attente, telles que conçues à l'origine, étaient fortement liées à l'idée de «sécurité collective», tandis que dans la pratique les Etats africains répondent aux conflits plutôt au cas par cas. Obtenir l'autorisation préalable de l'UA est important, parfois pour des raisons politiques. De manière significative, les États dont les intérêts sont en jeu choisissent souvent d'agir rapidement et individuellement, avant d'être habituellement rejoints par une coalition d'États de la région. Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations Unies légitiment souvent ces missions au moment où elles se déploient, ou rétrospectivement. Le *concept de nation-cadre* semble ainsi mieux correspondre à l'évolution des pratiques. En outre, l'intégration d'un tel concept dans le cadre «multilatéraliste» de la FAA peut aider à prévenir des abus de certaines puissances.

La planification et l'adaptation de la FAA doivent tenir compte du fait que la plupart des missions de l'UA seront reprises par l'ONU après six à dix-huit mois, ce qui rend l'harmonisation des normes hautement souhaitable. Pour permettre des transitions avec plus de continuité, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait également envisager de financer la formation et l'équipement des forces, et de préparer leurs bases, en commençant six mois avant le transfert d'autorité à une mission de l'ONU, comme cela a été fait en RCA. Deuxièmement, bien que le passage de relai à l'ONU soit la voie la plus plausible, cela n'est pas garanti ; les missions de l'UA devraient donc toujours être planifiées de façon distincte et complète, mais aussi «minimales» que possible. La plupart des opérations de l'UA à ce jour ont été des opérations de stabilisation qui ont créé les conditions nécessaires à l'ONU pour prendre le relai avec une opération multidimensionnelle de maintien de la paix. Ceci étant dit, le transfert d'autorité à l'ONU ne doit pas devenir l'objectif principal de l'opération: les objectifs politiques propres à chaque opération devraient, en tant que tels, être primordiaux, et la mission de l'UA doit elle-même disposer des composantes et des capacités nécessaires à leur réalisation. Par conséquent, l'objectif politique et le processus de consolidation de la paix doivent être pris en compte dès le stade de la planification, considérant le rôle crucial des civils et de la police pour la stabilité et la consolidation de la paix à plus long terme. Cependant, l'UA n'est, pour l'instant, pas en mesure de mobiliser les ressources internes nécessaires au déploiement d'autres types de missions multidimensionnelles plus complètes.

3. Les partenariats des opérations de paix de l'UA

La relation ONU-UA s'est approfondie et a évolué, et a permis le déploiement d'un nombre record de soldats de la paix en Afrique ces dernières années. En 2014, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et le Département paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine ont signé un Accord-cadre pour un Partenariat Renforcé pour la Paix et la Sécurité, qui encadrera et

guidera leur travail conjoint.⁸ L'ONU a connu une hausse du nombre de ses opérations pendant une période d'austérité financière, avec des déploiements plus nombreux dans des contextes étendant la perception des situations que le maintien de la paix de l'ONU est censé couvrir.⁹ Les Nations Unies attachent donc de l'importance à ce que l'UA joue le rôle que l'UA veut elle-même jouer, et le besoin d'améliorer la coopération entre l'UA et l'ONU est partagé. Dans certains milieux, le sentiment d'un déséquilibre dans la relation persiste, bien que dans la planification et la gestion au quotidien, l'ONU travaille avec l'UA sur un pied d'égalité. Par exemple, la réunion annuelle rassemble les membres des deux conseils, et non les deux conseils, comme certains membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies aiment à le souligner.

Des points de discordance subsistent: les idées divergent sur les conditions préalables au déploiement et aux transitions (étant donné que l'UA est souvent appelée à se déployer dans des situations de conflits ouverts, sans cessez-le-feu et/ou accord de paix viables) ; les interprétations diffèrent quant aux normes de protection des civils ou «d'inconstitutionnalité» de certains changements de gouvernement ; différentes conceptualisations et approches de l'usage de la force et de l'engagement au combat dans les opérations de paix ; les défis et les tensions autour du principe de subsidiarité ; et les propositions et attentes de financement des opérations de paix de l'UA. L'identification d'objectifs communs renforce l'implication des acteurs, ce qui est le but du partenariat stratégique. Pour que l'UA soit un partenaire efficace, il est nécessaire d'avoir une vision tournée vers l'avenir, et non pas de perpétuer compétitions et luttes internes.

La situation sur le terrain a suscité un intérêt général pour une coopération plus étroite entre l'UA, l'ONU et l'UE, ainsi que les organisations sous-régionales. Cela a été illustré par les récentes réunions entre ces organes, comme bilatéralement. Une coopération trilatérale renforcée entre l'UA, l'UE et l'ONU pourrait permettre d'assurer la réalisation des objectifs communs.

Pour améliorer la relation stratégique entre l'UA et ses partenaires, un partenariat prévisible, systématique et institutionnalisé est nécessaire. Cela permettra de réduire progressivement les effets négatifs des inégalités structurelles et des asymétries dans les rapports de force. Des conversations et discussions régulières sur les normes, les objectifs et les besoins communs sont aussi essentielles, et seront dans l'intérêt

⁸ Voir UA (2013) Rapport de la Présidente de la Commission sur le partenariat Union Africaine-Nations Unies: l'impératif d'une plus grande cohérence (UA doc. PSC/AHG/3.(CCCXCVII), 23 septembre 2013).

⁹ John Karlsrud (2015) 'The UN at War: Examining the Consequences of Peace Enforcement Mandates for the UN Peacekeeping Operations in the CAR, the DRC and Mali', *Third World Quarterly* 36 (1): 40–54.

mutuel des partenaires. Il est également nécessaire de promouvoir une coordination interdépartementale et l'adoption d'objectifs communs pour éviter le cloisonnement et les doublons. Tout en reconnaissant l'importance de la diversité, il est crucial de développer plus d'analyses de conflits conjointement, afin de s'accorder sur les causes profondes, les facteurs de déclenchement et sur les manières de prévenir le conflit et d'utiliser la médiation. Les CER, dotées d'une connaissance approfondie des contextes sous-régionaux et locaux, seront des partenaires importants et pourraient constituer une plate-forme permettant aux partenaires d'effectuer ces analyses.

La répartition des coûts entre l'UA et ses partenaires est sujette à une acceptation grandissante. Les opérations de paix africaines ne devraient pas être seulement financées par la communauté internationale ou par l'Afrique. Les pays africains devront accroître leur soutien financier aux opérations de paix africaines.

a. Le principe de subsidiarité et la relation entre l'ONU, l'UA et les CER/MR

Le principe de subsidiarité est au cœur du débat sur les relations entre l'ONU, l'UA et les CER/MR, et refait régulièrement surface. Deux principes fondamentaux sont en tension lorsqu'il est question de conflits sur le continent africain, mais aussi ailleurs dans le monde. D'une part, l'autorité est dirigée du niveau global vers le niveau local, en ce qu'elle émane du Conseil de sécurité de l'ONU. De l'autre, l'appropriation s'effectue dans la direction opposée, du local vers le global, la proximité constituant un facteur décisif. Ces principes d'autorité, de responsabilité et d'appropriation sont très liés mais se renforcent dans des directions opposées. L'Union africaine se trouve à la croisée de ces principes. L'expérience de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) a mis en évidence de nombreuses tensions non résolues et une grande confusion dans la répartition des rôles entre l'ONU, l'UA et, en l'occurrence, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La transition de la MICOPAX, la mission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) déployée par l'UA en décembre 2013, suivie environ six mois plus tard par le passage de la MISCA à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), traduit une avancée considérable et démontre avec quelle rapidité l'ONU, l'UA et les CER apprennent de leurs expériences et s'adaptent aux nouvelles réalités.

Ces expériences montrent que, lorsqu'il est question d'autorité pour un recours à la force non-consensuel,¹⁰ toutes les opérations de paix

¹⁰ Dans ce contexte, le recours non-consensuel à la force renvoie aux cas où l'UA ou une CER/MR n'intervient pas au nom d'un État qui en aurait formulé la demande. Si un État demande à un autre État ou à une organisation régionale de l'aider à agir

nécessitent une autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'expérience de la MISMA a en outre confirmé que le Conseil de sécurité de l'ONU n'autorisera plus les CER/MR africaines à entreprendre une opération de paix sans le consentement du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, comme ce fut le cas pour l'ECOMOG et l'ECOMIL dans le passé. Toutes les opérations de paix africaines menées à ce jour ont été entreprises par la Commission de l'Union africaine, en étroite coopération avec les CER/MR et les pays contributeurs de troupes et de forces de police concernés. Et si une CER/MR devait être appelée à effectuer une opération de paix nécessitant un recours à la force non-consensuel, l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA serait requise. Du point de vue du droit international, l'autorité pour un recours à la force revient donc au Conseil de sécurité des Nations unies, et la pratique indique que le déploiement d'opérations de paix africaines requière ensuite l'autorisation du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Si une CER/MR est mobilisée pour entreprendre une telle opération, une autorisation supplémentaire par les propres instruments juridiques de la CER/MR peut être nécessaire.

En plus de la dimension juridique, le principe de subsidiarité a également une dimension pratique: l'organisme au plus près du problème est susceptible de disposer de la plus grande crédibilité pratique et opérationnelle et du meilleur savoir-faire pour résoudre le problème. Ainsi, toutes les approches de la gestion des conflits en Afrique s'appuieront, en premier lieu, sur les conseils, les connaissances et la capacité au niveau local des voisins immédiats, de l'organisme régional et de l'organisation continentale. Dans certains cas, en raison de conflits d'intérêts ou de l'attention portée à d'autres crises, la CER/MR peut ne pas être en mesure d'agir comme premier intervenant ; mais en règle générale, l'organisme le plus proche du problème aura la responsabilité de répondre à une crise émergente. Si nécessaire, une assistance peut être demandée auprès de l'autorité supérieure suivante, jusqu'à demander finalement le soutien de l'ONU. En réalité, il est reconnu que dans la plupart des conflits contemporains, la CER concernée, l'UA et l'ONU sont tous susceptibles d'être présents et d'y avoir déjà des engagements et des responsabilités. Cependant, lorsque se pose la question de savoir qui devrait mener une initiative particulière, et à condition qu'une autorisation juridique ne soit pas nécessaire pour le recours à la force, l'organisme le plus proche du problème (la CER/MR concernée) est supposé avoir la responsabilité de réagir le premier. Cela dit, tous les acteurs devraient se coordonner

face à une insurrection, aucune autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies n'est nécessaire, car l'État agit en vertu de sa propre souveraineté. Toutefois, si l'UA ou une CER/MR souhaitait mobiliser et déployer une opération de paix sous les auspices de la FAA pour répondre à une telle demande, il serait alors concevable que le Conseil de paix et de sécurité doive autoriser l'utilisation de la FAA.

étroitement les uns avec les autres ; et si le principe de subsidiarité doit servir de guide, il ne doit pas empêcher la CER/MR concernée, l'UA ou l'ONU de choisir un plan d'action différent, sur la base des avantages comparatifs, des capacités déployées et des ressources disponibles.

b. L'appui aux missions

Le bon fonctionnement d'un système d'appui à la mission est un facteur crucial pour le succès des opérations de paix, mais cela constitue encore le pilier le plus faible et le plus négligé des opérations de paix africaines. Les environnements sécuritaires difficiles, dans lesquels les opérations de paix africaines opèrent, impliquent de nombreux défis en ce qui concerne l'appui aux missions. Des efforts sont en cours pour continuer à améliorer le soutien apporté par les Etats membres de l'UA aux opérations de paix africaines, mais il est aussi important de se demander si un système d'appui international plus prévisible pour les opérations régionales pourrait être développé. La mondialisation implique, dans ce contexte, que tous les conflits ont des causes et des effets liés aux évolutions du système mondial, et il s'agit donc, dans l'intérêt du maintien de la paix et la sécurité mondiales, de trouver des moyens plus efficaces et plus prévisibles permettant aux partenaires régionaux et internationaux de travailler ensemble pour mandater et entreprendre des opérations régionales.

L'investissement dans la planification et la gestion des missions a été insuffisant, particulièrement en ce qui concerne le pilier de l'appui. Il est évidemment difficile de planifier des opérations lorsque le contexte change rapidement et qu'il y a peu de visibilité sur les moyens et les capacités qui seront disponibles. Composant avec ces défis, tout (de l'aviation au carburant, en passant par les moyens de communication) a relevé des partenaires, ce qui constitue un obstacle évident à la planification et l'exécution de la mission. Une plus grande capacité d'appui aux missions est nécessaire au niveau de l'UA et des CER/MR. L'UA devrait envisager de créer une branche dédiée à cet effet, au sein de sa Division des opérations de soutien à la paix. L'ONU a amélioré son modèle d'appui aux missions, et l'UA et l'ONU devraient, entre autres, examiner les options sur la façon dont l'UA peut accéder aux ressources des bases logistiques régionales des Nations Unies à Brindisi et Entebbe. L'UA devrait chercher comment elle peut coopérer avec l'ONU pour le développement de bases, d'outils, de systèmes, de stocks et d'accords de sous-traitance stratégiques.

Sur le terrain, des normes comparables existent pour les troupes déployées par l'ONU et l'UA sur le même théâtre d'opération. Les taux de remboursement et l'appui dépendent de la mission, et non de la situation ou du pays de déploiement. L'inégalité des remboursements a aussi une incidence sur les contributions que les Etats-membres mettent à disposition des missions (UA vs ONU). La durée de vie des équipements diminue et les coûts d'entretien augmentent en raison de la nature des opérations de paix africaines. Par exemple, en Somalie le

budget pour le carburant ou les pneus des véhicules s'épuise rapidement car les pneus sont fréquemment rendus inutilisables à cause du nombre d'engins explosifs improvisés (EEI), qui dépasse largement les hypothèses retenues dans la planification de la mission.

À ce jour, aucun des modèles d'appui inventés n'est cohérent avec le type de missions de stabilisation/d'imposition de la paix de haute intensité qu'effectue l'UA. Il n'y a pas eu de dialogue structuré sur cette question entre l'UA, l'ONU, les CER et les partenaires, et de nouveaux modèles sont développés pour chaque mission. Des modèles flexibles sont développés en réponse aux contextes spécifiques, reflétant une suite d'inventions *ad hoc*, «ici et maintenant». Au sein de l'UA, il n'y a guère eu de motivation à élaborer des modèles d'appui adéquats, en raison de la dépendance à l'appui extérieur. L'UNSOA, le Bureau d'appui à l'AMISOM, a été le meilleur modèle à ce jour, et peut être encore développé. Dans ce contexte sécuritaire, nombreux sont les avantages à avoir des modèles simples et efficaces, avec moins de personnel, travaillant de manière intégrée avec l'UA. Cependant, le modèle UNSOA pourrait être amélioré en séparant les civils des personnels militaires à un degré moindre. Il est probable que cette approche *ad hoc* se poursuive, mais des efforts conjoints devraient permettre d'améliorer la planification et la mise en œuvre des solutions d'appui. Bien que les modèles qui seront développés pour les futures missions dépendent fortement de la volonté politique des partenaires, l'UA et l'ONU peuvent identifier ce qui a fonctionné et ce qui peut être amélioré.

Le matériel appartenant aux contingents (COE) reste un défi important. Tous les pays contributeurs de troupes et de forces de police ne disposent pas de leur propre matériel ; l'idée pourrait donc être de créer un stock de matériel commun pour ces pays. Les PCT pourraient se voir accorder des prêts pour acheter du matériel livré directement aux missions, et qui serait remboursé ultérieurement.

Seuls les Etats-Unis et les pays de l'OTAN réunis peuvent établir des ponts aériens stratégiques, et les coûts des ponts aériens stratégiques commerciaux dépassent les limites financières disponibles de l'UA ou de l'ONU. La logistique commerciale est nettement plus efficace que l'ONU dans les situations de combat, étant donné l'aversion au risque croissante du système des Nations Unies.

Des idées nouvelles et audacieuses de mécanismes de financement sont nécessaires de la part des responsables de l'UA ainsi que des partenaires. En 2008, le Groupe d'experts sous la direction de M. Prodi a émis une suggestion extrêmement audacieuse et pratique, pour des mécanismes de financement plus systématiques et prévisibles, permettant la création d'un fonds d'affectation spécial et l'utilisation des contributions de l'ONU pour financer des missions africaines sur des

périodes courtes et limitées, sous réserve d'approbation par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies.¹¹

Il est nécessaire de normaliser et d'harmoniser davantage les contributions des PCT et des PCP aux opérations de paix africaines. Cela permettra d'améliorer l'interopérabilité et facilitera l'appui aux missions. L'élaboration de normes ne doit pas simplement reproduire les normes du maintien de la paix des Nations Unies, mais tenir compte de la nature particulière des opérations de paix africaines de haute intensité.

4. Les dimensions civile et de police des opérations de paix

La multi-dimensionnalité demeure essentielle pour les opérations de paix africaines, mais il est important de définir plus clairement ce que l'UA entend par «multidimensionnelle» et de mieux identifier les rôles que les civils et la police peuvent jouer. Les solutions militaires devraient être utilisées en dernier recours, et même dans ce cas, elles sont limitées lorsqu'il s'agit de favoriser des résultats politiques durables ou d'ouvrir la voie à des activités de consolidation de la paix à long terme. Toutes les missions de l'UA voient leurs composantes militaires, civiles et de police dirigées par un leadership civil. Pourtant, la dimension militaire l'emporte actuellement sur les autres, en nombre comme en importance, bien que les composantes civiles et de police soient essentielles pour faciliter la transition vers la stabilité à long terme et la sortie des missions.

En raison de l'environnement de haute intensité, la dimension civile des opérations de paix africaines est susceptible d'être un peu plus limitée que dans les missions des Nations Unies. Les fonctions civiles ont donc tendance à être rassemblées sous des dénominations générales, comme la *Protection des Civils*, qui intègre les questions des droits de l'homme, du droit international humanitaire, du genre, de l'exploitation et des abus sexuels, et la gestion des détenus ; la *Stabilisation*, qui traite des questions de sécurité et de gouvernance, de gestion des conflits, des projets à impact rapide et du renforcement des institutions ; et l'*Assistance Humanitaire*, qui intègre les questions liées à la coordination civilo-militaire, la sécurité des personnes déplacées et des réfugiés. Dans tous les cas, le succès de la mission dépendra en grande partie des efforts des responsables qui travaillent sur ces questions.

Pour s'assurer que les missions augmentent leurs chances de succès, les civils se sont vus confier un rôle plus important dans les éléments de planification de l'UA. Cette tendance positive doit être soutenue et renforcée. Il est nécessaire de continuer à développer le cadre doctrinal et fournir des lignes directrices reconnues sur les

¹¹ A/63/666-S/2008/813 Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, 31 décembre 2008.

concepts clés, tels que la protection des civils, les questions de genre, l'aide humanitaire, et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. La dimension militaire de la stabilisation a été trop mise en avant, au détriment d'un accent sur l'État de droit, les aspects civils et de police. La planification doit également refléter les différentes réalités existant en parallèle sur le terrain ; une partie d'un pays peut jouir d'une relative stabilité, tandis qu'une autre est plongée dans le conflit.

Le soutien de la police dans les contextes de stabilisation apportera nécessairement d'autres défis, qui devraient transparaître dans la doctrine, la planification et la conduite des tâches de la police. Se contenter de copier et coller la doctrine de l'ONU ne suffira pas: il est essentiel de comprendre et de réfléchir aux spécificités des missions de police dans les opérations de paix africaines. Les missions dans des environnements de haute intensité nécessitent des unités de police constituées (UPC) équipées de véhicules de transport de troupes blindés (VTT), afin de pouvoir répondre aux tâches de la mission. Les forces de police déployées devraient être suffisamment formées, et la formation devrait se concentrer sur le renforcement des capacités de la police locale. Il est aussi important de faire face à tous les défis liés à l'État de droit, dont la police ne constitue qu'une partie.

Des efforts approfondis sont nécessaires pour disposer des bonnes personnes au bon moment et au bon endroit. Les directives sur les besoins de formation, d'affectation et de recrutement du personnel ont été développées, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour disposer du personnel adéquat en temps voulu. Enfin, il est essentiel d'identifier les aptitudes civiles fondamentalement nécessaires dans les situations de haute intensité, et les capacités qui pourraient avoir le plus d'impact. Les responsables politiques et des droits de l'homme sont évidemment importants, mais les responsables des questions de genre, de déontologie et de discipline peuvent également aider la mission à atteindre ses objectifs, tout en réduisant les risques de réactions violentes et autres conséquences indésirables.

5. Conclusions et recommandations

L'UA et les CER/MR ont dû répondre à des environnements sécuritaires de plus en plus complexes au cours de la dernière décennie, et le modèle africain originel des opérations de paix est désormais en contradiction avec les scénarios et les hypothèses de mission qui sous-tendaient le cadre de la FAA. Un *concept de nation-cadre* pourrait améliorer l'efficacité de la FAA. À l'avenir, la FAA doit rester le cadre principal des opérations de paix africaines. Il est important d'harmoniser les concepts de la CDR et de la CARIC, de poursuivre la réflexion sur les différents scénarios de mission les plus probables pour le déploiement des opérations de paix africaines, et de se concentrer sur les capacités spécialisées et de niche que l'UA et les CER/MR doivent développer ou améliorer.

Des conversations et discussions régulières entre les partenaires stratégiques sur les normes, les objectifs et les besoins communs sont nécessaires. De plus, il est important de promouvoir la coordination interdépartementale et l'adoption d'objectifs communs pour éviter le cloisonnement et les doublons. Les efforts pour développer plus d'analyses de conflits conjointement devraient être au cœur de cet agenda, afin de s'accorder sur les causes profondes, les facteurs de déclenchement et sur les manières de prévenir le conflit et d'utiliser la médiation. Les CER, dotées d'une connaissance approfondie des contextes sous-régionaux et locaux, pourraient constituer une plate-forme permettant aux partenaires d'effectuer ces analyses.

Le principe de subsidiarité devra amener d'autres discussions et éclaircissements, notamment entre l'UA et les CER/MR. De par leur caractère offensif, les opérations de stabilité exigent des mandats du Conseil de sécurité de l'ONU: en conformité avec le droit international, toutes les opérations de paix qui peuvent avoir un usage de la force non-consensuel ont besoin d'une autorisation du Conseil de sécurité sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La pratique et l'expérience indiquent que le déploiement d'opérations de paix africaines nécessitera l'approbation du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Si une CER/MR est mobilisé pour entreprendre une telle opération, une autorisation supplémentaire par les propres instruments juridiques de la CER/MR peut être nécessaire. Pour d'autres types de missions qui ne requièrent pas d'autorisation légale pour utiliser la force, l'organisme le plus proche du problème (la CER/MR concernée) est supposé avoir la responsabilité de réagir le premier. Toutefois, tous les acteurs devraient se coordonner étroitement, et la réponse devrait être fondée sur la base d'une évaluation des avantages comparatifs, des capacités déployées et des ressources disponibles.

Un dialogue structuré devrait être initié entre l'UA, l'ONU, les CER et les partenaires, afin de développer des modèles d'appui cohérents avec le type de missions de stabilisation/d'imposition de la paix de haute intensité qu'effectue l'UA. Un système d'appui international plus prévisible pour les opérations régionales est nécessaire de toute urgence.

Pour une plus grande capacité d'appui aux missions au niveau de l'UA et des CER/MR, l'UA devrait envisager de créer une branche dédiée à cet effet, au sein de sa Division des opérations de soutien à la paix. L'UA et l'ONU devraient, entre autres, examiner les options sur la façon dont l'UA peut accéder aux ressources des bases logistiques régionales des Nations Unies à Brindisi et Entebbe. L'UA devrait coopérer avec l'ONU pour le développement de bases, d'outils, de systèmes, de stocks et d'accords de sous-traitance stratégiques.

Le rôle des civils dans la planification de la mission au sein de la Division des opérations de soutien à la paix de l'UA devrait être

renforcé, et les capacités civiles de planification devraient être développées aux différents niveaux des opérations de paix africaines. Ces planificateurs doivent garder à l'esprit la nature distincte des rôles civils dans les opérations de paix africaines ; par exemple, les particularités des fonctions de la police dans les contextes de stabilisation. L'UA devrait continuer à développer son cadre doctrinal et fournir des lignes directrices reconnues sur les concepts clés, tels que la protection des civils, les questions de genre, l'aide humanitaire, et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Dans ce cadre doctrinal, il sera important de renforcer les aspects civils et de police, et l'État de droit.

A propos des auteurs

Cedric de Coning (Afrique du Sud) est chercheur senior au sein du Groupe de Recherche sur les Opérations de Paix et la Consolidation de la Paix (*Peace Operations and Peacebuilding Research Group*) au *Norwegian Institute of International Affairs* (NUPI) et il est aussi conseiller senior sur les questions de maintien et de consolidation de la paix pour *ACCORD*. Il siège aux comités de rédaction des revues *Global Governance* et *Peacebuilding*. Cedric a un doctorat du Département de Philosophie de l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud. Sa recherche se concentre sur les opérations de paix et sur les politiques et les pratiques en matière de consolidation de la paix. Voici quelques-unes de ses publications: "The BRICS and Coexistence" (Routledge, 2014), "Rising Powers and the Future of Peacekeeping and Peacebuilding" (NOREF, 2013), "Understanding Peacebuilding as Essentially Local" (*Stability Journal*, 2013), "Coherence & Coordination: The Limits of the Comprehensive Approach" (*Journal of International Peacekeeping*, 2011) et "The Unintended Consequences of Peacekeeping" (UN University Press, 2007).

Linnéa Gelot est chercheuse senior au *Nordic Africa Institute* à Uppsala, en Suède, maître de conférences en études sur la paix et le développement à la *School of Global Studies* et chercheuse associée au NUPI. Elle a publié sur la relation Union africaine - Nations Unies et le renforcement du rôle des organisations régionales dans la paix et la sécurité internationales. Elle s'intéresse aux normes et aux pratiques de l'UA, en particulier aux usages de la norme de protection des civils, et plus largement aux questions d'éthique et de légitimité liées aux interventions militaires internationales. Elle a également donné des formations professionnelles sur la protection des civils dans les opérations de paix pour le Programme de formation de maintien de la paix de l'UNITAR dans diverses institutions partenaires à travers le continent africain.

John Karlsrud est chercheur senior associé au *Norwegian Institute of International Affairs* (NUPI) et travaille sur le maintien de la paix, la consolidation de la paix et les questions humanitaires. Dans sa thèse de doctorat, menée à l'Université de Warwick, il a examiné le rôle des think tanks et des universitaires dans les processus de changement de norme du maintien de la paix des Nations Unies. Il a publié des articles scientifiques notamment dans *Conflict, Security and Development* ; *Disasters, Global Governance* et *Third World Quarterly*. Auparavant, il a été Assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Tchad et a mené des recherches et des travaux de terrain en Bosnie, au Tchad, en Haïti et au Soudan du Sud.



The Future of African Peace Operations: Strategic Options 2015-2025

Cape Town, 17-18 December 2014

Wednesday, 17 December

09:00 – 09:30 Introduction & overview of key issues

Brig.Gen. (Rtd) James Machakaire, Coordinator: Peacekeeping Unit, ACCORD
Mrs. Iina Soiri, Director, Nordic Africa Institute
Prof. Ibrahim Gambari, Co-Chair: High-level Commission on Global Security,
Justice, & Governance, and Advisory Board: Training for Peace

09:30 – 11:00 Session 1: Stabilisation Missions and Mandates – Implications for the ASF?

The ASF framework provided for a number of scenarios but its doctrine was premised on multi-dimensional peacekeeping. However, most of the AU operations to date has been stabilization operations that created the conditions necessary for the UN to follow-up with a multi-dimensional peacekeeping operation? Is there a need to change the AU doctrine and approach to reflect this experience?

Chair: Dr. Funmi Olonisakin, Director: Conflict, Security and Development Group, King's College and Advisory Board: Training for Peace

Background paper: Dr. Solomon Dersso, Head: Peace and Security Council Report, Institute of Security Studies (ISS)

Panel:

- Mr. Oliver Ulich, Head: Partnerships Team, Division of Policy, Evaluation and Training, UNDPKO
- Col. (Rtd) Festus Aboagye, Executive Secretary, APSTA
- Dr. Cedric de Coning, Senior Research Fellow, ACCORD & NUPI

11:00-11:30 Photo & Coffee/Tea Break

11:30-13:00 **Session 2: Responding to New Asymmetric and Hybrid Security Challenges: Terrorism, Organised Crime, Piracy, Pandemics (e.g. Ebola)**

Africa's security landscape is rapidly changing with 'old' security threats and challenges mutating and transforming into 'new' and difficult challenges, undermining societies and exposing the weaknesses of national, (sub) regional economic communities and risk and vulnerability assessment methodologies to predict and respond to asymmetric and hybrid security challenges. Several critical issues arise with the rise in terrorist groups and the disturbing growth of organized criminal activities. Are the African Union and the respective regional economic communities' responses strategies nuanced enough to tackle these asymmetric and hybrid security challenges? What restructuring, if any, should occur to make African security institutions more responsive to the rapidly changing security environment?

Chair: Prof. Maxi Schoeman, 2014 Claude Ake Visiting Professor, Department of Peace and Conflict Research, Uppsala University

Introduction: Dr. Kwesi Aning, Dean & Director, Academic Affairs & Research Department, Kofi Annan International Peacekeeping Training centre (KAIPTC)

Panel:

- Prof. Mark Shaw, Research Chair: Justice and Security in Africa, University of Cape Town
- Dr. Tim Murithi, Justice and Reconciliation in Africa Programme, The Institute for Justice and Reconciliation
- Dr. Thomas Mandrup, Assistant Professor, Institute for Strategy, Royal, Danish Defence College

13:00 – 14:00 Lunch

14:00 – 15:30 **Session 3: AU PSO Partnerships: Strategic Considerations**

A feature of modern Peace Support Operations in Africa is that there are always a number of actors involved, including the host country, neighbours and others with a strategic interest, the African Union, the relevant RECs/RMs, the UN, the EU as well as a number of global actors. It is important for the AU and its partners, including especially the host country, to strategically align themselves around a common framework that provided a road map for the future of the country and that spells out the support that will be provided by the various regional and international actors. What needs to be done to further improve the strategic relationship between the AU and its partners in the PSO context?

Chair: Dr. John Karlsrud, Head: Training for Peace Programme, Norwegian Institute of International Affairs (NUPI)

Introduction: Dr. Linda Akua Darkwa, The Legon Centre for International Affairs (LECIA), University of Ghana

Panel:

- Mr. Colin Stewart, Deputy Head and Director, Peacekeeping Planning and Management, UNOAU
- Col. Bernard Friedling, Senior Peace and Security Advisor, European External Action Service, EU
- Prof. Ibrahim Gambari, former SRSG UNAMID, and chair of the 2013 ASF Assessment Panel

15:30 – 16:00 Coffee/Tea

16:00-17:30 **Session 4: AU PSO Partnerships: Mission Support**

Whilst efforts are underway to further increase the support that is provided by AU Member States for AU PSOs, it is also important to question if it is possible to develop a more predictable international support system for regional operations? Globalization in this context implies that all conflicts have causes and effects linked to developments in the global system, and it is thus in the interest of the maintenance of global peace and security to find better and more predictable ways in which regional and international partners can cooperate when mandating and undertaking regional operations?

Chair: Dr. Linnea Gelot, Researcher, The Nordic Africa Institute and Research Associate, Norwegian Institute of International Affairs (NUPI)

Introduction: Dr. Walter Lotze, Civilian Advisor, Peace Support Operations Division & AMISOM

Panel:

- Mr. Brian Boucher, Chief JSOC / Acting Head of Mission Support, AMISOM
- Mr. Mike Hanrahan, Head Mission Support, MINUSCA

19:00 **Welcome Dinner**

Thursday, 18 December

09:00- 10:30 **Session 5: Operationalization of the ASF & RDC and harmonization with the ACIRC**

The African Standby Force and its Rapid Deployment capability are expected to be fully operational by December 2015. Efforts are currently being made to achieve full operational capability through the AMANI exercise cycle and the implementation of the revised ASF-ACIRC Roadmap. At the same time, the African Capacity for the Immediate Response to Crises (ACIRC) has attained initial operational capability with the expectation for FOC by December 2014. Despite the decision by the AU Assembly to ensure the harmonization of the ASF and ACIRC, it seems that both processes have been occurring in parallel or at best through selective attempt to harmonize these two mechanisms. What does harmonization between the ASF and ACIRC mean in practice? Is harmonization of the ACIRC and the ASF possible?

Chair: Ms. Rania Dagash, Chief of Staff, UNOAU

Introduction: Dr. Jide Martyns Okeke, Senior Civilian Planning and Coordination Officer, Peace Support Operations Division, African Union

Panel:

- Maj.Gen. Robert Kibochi, Assistant Chief of Defence Forces Operations, Plans Doctrine and Training, Kenya Defence Force
- Dr. Malte Brosig, Senior Lecturer, Department of International Relations, University of the Witwatersrand
- Mr. Azeez Nurudeen, Head of Operations Section, UNOAU

10:30 – 11:00 Coffee/Tea

11:00 - 12:30 **Session 6: What role for Civilian and Police Dimensions in African PSOs?**

When the ASF was first conceptualised the principle of multidimensionality was understood as an important determinant for success in African peace operations. Since then the role of civilians and police in stability instruments such as the RDC of the ASF and the African Capacity for the Immediate Response to Conflict (ACIRC) has been questioned. Some in the AU and many of the partners has also questioned whether the civilian and police roles in AU peace operations like AMISOM, AFISMA and MISCA is not duplicating the roles played by the UN and others. The question is thus whether the AU should only invest in a military PSO capacity, or if AU missions continue to be civilian led, which civilian and police functions are the most critical areas where the AU need to continue to have civilian and police capacities?

Chair: Brig.Gen. (Rtd) James Machakaire, Coordinator: Peacekeeping Unit, ACCORD

Introduction: Mrs. Yvonne Akpasom, Civilian Advisor, Peace Support Operations Division & ECOWAS

Panel:

- Dr. Benjamin Agordzo, Police Training & Development Coordinator, AMISOM
- Mr. Abu Sherif, Senior DDR Officer, MISCA
- Lt.Col. (Rtd) Andre Roux, Senior Researcher and Training Coordinator, Institute for Security Studies (ISS)

12:30 – 13:30 Lunch

13:30 - 15:00 **Session 7: The Relationship between the UN, AU and RECs/RMs, and the Principle of Subsidiarity**

In recent years the AU and ECOWAS was involved in deploying the AFISMA mission in Mali, and the AU mission MISCA followed on the ECCAS mission MICOPAX in CAR. Similarly, these AU missions in turn transferred to UN missions: from AFISMA to MINUSMA and from MISCA to MINUSCA. These experiences revealed that more needs to be done to clarify the roles and division of responsibilities between the UN, AU and the RECs/RMs when it comes to Peace Support Operations.

Chair: Mr. Ashraf Swelam, Director, Cairo Regional Centre for Training on Conflict Resolution and Peacekeeping in Africa (CCCPA)

Introduction: Ms. Michelle Ndiaye Ntab, Director, Africa Peace and Security Programme, Institute for Peace and Security Studies (IPSS)

Panel:

- Mr. Samuel Gahigi, Head of the AU Peace Support Team, DPKO
- Dr. Solomon Dersso, Head: Peace and Security Council Report, Institute of Security Studies (ISS)
- Dr. Istifanus S. Zabadi, Dean: African Centre for Strategic Research and Studies, Nigeria National Defence College

15:00-15:30 Coffee/Tea break

15:30-16:30 **Session 8: The Way Forward: Strategic Options for African PSOs: 2015-2025**

Facilitated discussion generating recommendations for the focus and scope of future African PSOs

Chair: Dr. Cedric de Coning, Senior Research Fellow, ACCORD & NUPI

16:30-17:00 **Summary & Closing**

Chair: Prof. Ulf Sverdrup, Director, Norwegian Institute of International Affairs (NUPI)

Panel:

Dr. Kwesi Aning, Dean & Director, Academic Affairs & Research Department,
Kofi Annan International Peacekeeping Training centre (KAIPTC)

Mrs. Iina Soiri, Director, Nordic Africa Institute

PARTICIPANTS LIST

**The Future of African Peace Operations: Strategic Options 2015-2025
17-18 December 2014, in Cape Town, South Africa**

Title	Name	Surname	
Col. (rtd)	Festus	Aboagye	Executive Director, African Peace Support Trainers Association (APSTA)
Dr.	Benjamin	Agordzo	Police Training Coordinator, AMISOM
Ms.	Yvonne	Akpasom	Civilian Planning and Coordination Officer, ECOWAS
Mr.	Martin	Albert	Communication, Press and Political Affairs, French Consulate in Cape Town
Dr.	Kwesi	Aning	Dean & Director, Academic Affairs & Research Department, Kofi Annan International Peacekeeping Training centre (KAIPTC)
Mr.	Sebastian	van Baalen	Intern, Swedish Embassy in Pretoria
Mr.	Eric	Berman	Managing Director, Small Arms Survey
Mr.	Brian	Boucher	Chief JSOC and Acting Head of Mission Support, AMISOM
Dr.	Malte	Brosig	Senior Lecturer, University of the Witwatersrand
Ms.	Melissa	Cawthra	Political-Economic Affairs and Media Officer, French Consulate in Cape Town
Ms.	Rania	Dagash	Chief of Staff, UNOAU
Ms.	Olivia	Davies	Programme Officer, Peacekeeping Unit, ACCORD
Ms.	Adriana Lins	De Albuquerque	Researcher, Swedish Defence Research Agency
Dr.	Cedric	de Coning	Senior Research Fellow, Peacekeeping & Peacebuilding Advisor, NUPI & ACCORD
Dr.	Solomon	Dersso	Head of the Peace and Security Council Report, ISS
Dr.	Mikael	Eriksson	Researcher, Swedish Defence Research Agency
Mr.	Andries	Fokkens	Faculty Manager: Military Science, Stellenbosch University
Col.	Bernard	Friedling	Senior Peace and Security Advisor, EU
Ms.	Anne Kjersti	Frøholm	Deputy Director General, Section for Global Security and Crisis Management, Royal Norwegian Ministry of Foreign Affairs
Mr.	Samuel	Gahigi	Head of the AU Peace Support Team, DPKO
Mr.	Christian	Gahre	Second Secretary, Royal Norwegian Embassy in Addis Ababa, Ethiopia
Prof.	Ibrahim	Gambari	Founder & Chairman of Board of Directors, Savannah Centre for Diplomacy, Democracy and Development
Dr.	Linnéa	Gelot	Senior Researcher, Nordic Africa Institute (NAI)
Mr.	Michael	Hanrahan	Director Mission Support, MINUSMA
Dr.	John	Karlsrud	Head of TfP Programme, Norwegian Institute for International Affairs (NUPI)
Maj. Gen.	Robert	Kibochi	Assistant Chief of Defence Forces Operations, Ministry of Defence, Kenya
Mr.	Runar	Kvamme	Military Advisor, Royal Norwegian Embassy in Addis Ababa, Ethiopia
Dr.	Walter	Lotze	Former Civilian Advisor, AU Peace Support Operations Division & AMISOM
Brig. (rtd)	James	Machakaire	Coordinator, Peacekeeping Unit, ACCORD
Mr.	Gerhard	Mai	Sector Manager Peace and Security, GIZ African Union Office
Dr.	Thomas	Mandrup	Associate Professor, Royal Danish Defence College
Mr.	Jason	Moore	Deputy Permanent Representative of the UK to the African Union
Dr.	Tim	Murithi	Head, Justice and Reconciliation in Africa Programme, The Institute for Justice and Reconciliation (IJR)
Ms.	Michelle	Ndiaye Ntab	Director, Africa Peace and Security Programme, Addis Ababa University
Ms.	Susan	Nelson	Training for Peace, Kofi Annan International Peacekeeping Training centre (KAIPTC)
Ms.	Precious	Ngcobo	Administrator, Peacekeeping Unit, ACCORD
Mr.	Azeez	Nurudeen	Head of Operations Section, UNOAU

Dr.	Jide Martyns	Okeke	Senior Civilian Planning and Coordination Officer, Peace Support Operations Division, AUC
Dr.	Funmi	Olonisakin	Director, Conflict, Security and Development Group, King's College
Dr.	Linda Akua	Opongmaa Darkwa	Research Fellow, University of Ghana
Mr.	Jens W.	Pedersen	Humanitarian Policy Adviser, MSF
Mr.	Rafael	Peralta	Somalia Desk, UN DPKO
Lt. Col. (rtd)	Andre	Roux	Senior Researcher and Training Coordinator, ISS
Prof.	Maxi	Schoeman	Head, Department of Political Sciences, University of Pretoria
Prof.	Mark	Shaw	Research Chair, Justice and Security in Africa, University of Cape Town
Mr.	Abu	Sherif	Senior DDR Officer, MISCA
Ms.	Iina	Soiri	Director, Nordic Africa Institute (NAI)
Mr.	Colin	Stewart	Deputy Head, United Nations Office to the African Union (UNOAU)
Dr.	Ulf	Sverdrup	Director, Norwegian Institute for International Affairs (NUPI)
Mr.	Ashraf	Swelam	Director, Cairo Regional Centre for Training on Conflict Resolution and Peacekeeping in Africa (CCCPA)
Col.	Leif	Torin-Carlsson	Swedish Embassy in Pretoria
Mr.	Alexander	Uggla	Research Communicator, Nordic Africa Institute (NAI)
Mr.	Oliver	Ulich	Head, Partnerships Team, Division of Policy, Evaluation and Training, UNDPKO
Dr.	Kudrat	Virk	Senior Researcher, Centre for Conflict Resolution
Dr.	Francois	Vrey	Associate Professor, Faculty of Military Science, Stellenbosch University
Col.	William	Wyatt	Senior Military Attache, United States Mission to the African Union
Dr.	Istifanus S.	Zabadi	Dean, African Centre for Strategic Research and Studies, Nigerian Defence College (NDC)



Institut Norvégien des Affaires Internationales

Fondé en 1959, l'Institut Norvégien des Affaires Internationales est un des principaux instituts de recherche indépendants sur la politique internationale et le domaine des affaires étrangères norvégiens. Officiellement sous la Ministère de de l'éducation et de la Recherche, NUPI opère néanmoins comme une institution indépendante et non politique dans toutes ses activités professionnelles. Les recherches menées au NUPI s'étendent de la recherche appliquée à court terme à la recherche fondamentale à long terme.

NUPI

Institut Norvégien des Affaires Internationales
C.J. Hambros plass 2D
PO Box 8159 Dep. NO-0033 Oslo, Norway
www.nupi.no | info@nupi.no